



"Rien de ce qui est humain ne m'est étranger"

Térence

**CASAM**

## LETTRE À NOS ADHÉRENTS ET AUX ASSOCIATIONS QUI NOUS SOUTIENNENT

### LE MOT DU PRESIDENT

#### Des chiffres, encore des chiffres...

Les débuts d'années sont propices à l'établissement de bilans. L'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) ne dérogent pas à cette tradition. Je tiens donc à vous livrer ce premier bilan statistique national en attendant les déclinaisons régionales et départementales.

Avant de vous laisser étudier ce document et d'en tirer vos propres conclusions je tiens à souligner deux faits importants :

-le flux, soit disant très important de nouveaux migrants en France, n'est que de 4,6% supérieur à celui de 2015 soit un total de 77 866 premières demandes dont 14 141 mineurs accompagnants. Ces chiffres laissent la France loin derrière des pays comme l'Allemagne, l'Italie, la Suède et même, en pourcentage, notre voisin le Luxembourg. La France est donc loin d'être « envahie » par le flux de migrants.

-depuis 2012 le nombre de statuts accordés par rapport aux demandes d'asile est en constante augmentation et en 2016 il est de l'ordre de 35%.

Ces chiffres montrent que le travail des associations n'est pas inutile, que la pression mise sur les pouvoirs publics porte ses fruits et je veux aussi y voir un investissement plus fort en faveur de la solidarité et du respect de la dignité humaine de la part des Français.

Bonne lecture des statistiques et rendez-vous à l'assemblée générale du 11 mars.

Georges JACQUOT

**Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle**

Publication du 16 janvier 2017  
 Sources : OFPRA – CNDA  
 Périmètre : Métropole + DOM-COM

|   | 2010          | 2011          | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          | 2016<br>provisoire | Evolution<br>2016-2015 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|------------------------|
| Premières demandes                      | 36 931        | 40 464        | 41 254        | 45 925        | 45 454        | 59 335        | 63 745             | 7,4%                   |
| Demandes mineurs<br>accompagnants       | 11 143        | 11 683        | 14 001        | 14 536        | 13 859        | 15 133        | 14 141             | -6,6%                  |
| <b>Total des premières<br/>demandes</b> | <b>48 074</b> | <b>52 147</b> | <b>55 255</b> | <b>60 461</b> | <b>59 313</b> | <b>74 468</b> | <b>77 886</b>      | <b>4,6%</b>            |
| Réexamens                               | 4 688         | 5 190         | 6 213         | 5 790         | 5 498         | 5 607         | 7 358              | 31,2%                  |
| <b>Total des demandes</b>               | <b>52 762</b> | <b>57 337</b> | <b>61 468</b> | <b>66 251</b> | <b>64 811</b> | <b>80 075</b> | <b>85 244</b>      | <b>6,5%</b>            |

|   |               |               |               |               |               |               |               |              |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Décisions OFPRA                                 | 37 789        | 42 377        | 46 267        | 46 987        | 52 053        | 62 057        | 70 052        | 12,9%        |
| <i>dont attribution de<br/>l'asile (A)</i>      | 5 096         | 4 630         | 4 348         | 5 978         | 8 763         | 14 119        | 19 834        | 40,5%        |
| <i>dont protection<br/>subsidaire</i>           | 1 015         | 1 275         | 1 185         | 1 106         | 1 940         | 2 822         | 7 545         | 167,4%       |
| Recours reçus par la<br>CNDA                    | 27 445        | 31 983        | 36 362        | 34 752        | 37 356        | 38 674        | 39 986        | 3,4%         |
| Décisions CNDA                                  | 23 868        | 34 595        | 37 350        | 38 540        | 39 162        | 35 979        | 42 968        | 19,4%        |
| <i>dont annulations (B)</i>                     | 5 281         | 6 125         | 5 680         | 5 450         | 5 826         | 5 387         | 6 517         | 21,0%        |
| <i>dont protection<br/>subsidaire</i>           | 1 035         | 1 195         | 1 390         | 1 179         | 1 581         | 1 554         | 2 006         | 29,1%        |
| <b>Total attribution de<br/>l'asile (A)+(B)</b> | <b>10 377</b> | <b>10 755</b> | <b>10 028</b> | <b>11 428</b> | <b>14 589</b> | <b>19 506</b> | <b>26 351</b> | <b>35,1%</b> |
| <i>dont protection<br/>subsidaire</i>           | 2 050         | 2 470         | 2 575         | 2 285         | 3 521         | 4 376         | 9 551         | 118,3%       |

## RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE 2016

Le bilan des recettes et des dépenses pour l'année 2016 présente un excédent de 2004 €. Il était déjà positif, à degré moindre, en 2015. Ces résultats contrastent, il faut s'en féliciter, avec la série de résultats déficitaires obtenus en 2013 et 2014.

Les recettes ont pourtant été inférieures à celles de 2015 tant pour ce qui est des subventions que nous avons obtenues que pour les dons et les cotisations que nous avons perçus.

Deux raisons expliquent la diminution des subventions : certains organismes nous accordent leur aide un an sur deux (il faut vraisemblablement satisfaire tout le monde), nous devons les remercier tout de même, très sincèrement. D'autres subventions ne peuvent nous être délivrées qu'à titre exceptionnel. Elles ne peuvent donc pas être reconduites.

Les dons et les cotisations ont diminué de 731€. Nous devons le déplorer, ils devraient constituer le socle solide de nos revenus.

Une convention avec l'AIEM nous permet de percevoir une compensation financière pour 150 dossiers présentés à l'OFPPRA. Notons que, par contre, les dossiers que nous préparons pour la CNDA ne donnent lieu à aucune aide alors qu'ils occasionnent un investissement particulièrement important. Ils sont donc financés par les cotisations et les subventions, ce qui nous fait d'autant plus regretter la baisse que nous avons relevée précédemment.

Fort heureusement, les dépenses ont diminué, elles aussi. Celles relatives aux traductions en particulier, dont beaucoup ont pu être effectuées de manière bénévole. Par ailleurs l'envoi de certains dossiers par fax a permis de diminuer notablement les frais de photocopie et d'affranchissement.

Le CASAM repose sur le travail bénévole de ses militants. Celui-ci peut être estimé à 8,5 équivalents emplois à plein temps (accueil des demandeurs d'asile, traitement des dossiers, cours de français, réunions mensuelles de coordination, réunions statutaires, travail des interprètes). Il peut être estimé à huit fois le budget de fonctionnement du CASAM.

Rosaire DI BENEDETTO

## LE POINT SUR LES COURS DE FRANÇAIS

En ce début d'année 2017 les cours de français du CASAM se poursuivent activement. Après le fléchissement de la fréquentation constaté chaque fois lorsque les cours reprennent après la coupure des vacances scolaires, nous tournons de nouveau à plein régime...

En fin d'année 2016 nous avons effectué un recensement de l'ensemble de nos apprenants à l'occasion de la mise en place du système de carte d'inscription –qui nous a semblé nécessaire pour répartir au mieux les apprenants entre nos différents sites- et nous pouvons constater qu'à l'heure actuelle nous comptons plus de 220 inscrits.

Rappelons en effet qu'une des difficultés de la « gestion » des cours est d'arriver à concilier différents objectifs :

- offrir des cours à proximité – ou en tous cas pas trop loin – du lieu de résidence de nos apprenants, pour ne pas leur imposer des frais de transport qu'ils ont du mal à payer,
- les répartir en fonction de leur niveau de connaissance du français – car nous ne pouvons pas assurer tous les niveaux sur tous les sites,
- éviter de séparer les familles ou les groupes bien homogènes (origine géographique ou amitié...!)

Nous faisons au mieux pour répondre à ces objectifs et cela nécessite de fréquentes adaptations.

Un dernier mot : depuis janvier un cinquième lieu accueille nos cours puisque la mairie de Metz a accepté de mettre à notre disposition, deux matinées par semaine, le mardi et le jeudi, la salle polyvalente Louis Pasteur de la Mairie de Quartier de Bellecroix – ce dont nous la remercions vivement !

Ce très bel équipement, récent et fonctionnel, complète ainsi notre couverture géographique et nous sera très utile.

Pour le groupe d'enseignants  
François Lévy



**Vous pouvez consulter le blog du CASAM  
à l'adresse suivante :**

**[casam.over-blog.org](http://casam.over-blog.org)**

